

The Pro Bono Project

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : J'ai besoin d'assistance par rapport à mes finances. J'ai beaucoup de dettes à la consommation, et mes créiteurs m'appellent déjà tous les jours. Suis-je éligible pour bénéficiaire d'un redressement par suite d'un dépôt de bilan pour faillite ? R : la faillite est une solution juridique pour ceux qui ne peuvent plus gérer leurs dettes. Les individus déposent usuellement leur bilan conformément aux Chapitres 7 ou 13 du Code de la Faillite des Etats-Unis (United States Bankruptcy Code). Un cas de faillite sous le Chapitre 7 n'implique pas le dépôt d'une stratégie de remboursement. Au lieu de cela, le syndic de faillite affecté à l'affaire collecte et vend tout actif non-exempté du débiteur et repaie les créiteurs avec le produit de la vente.

Une portion des biens du débiteur peut être soumis à des privilèges ou à des hypothèques en faveur d'autres créiteurs. Le Code de la Faillite permet au débiteur de garder certains biens exemptés, mais le syndic procèdera à la liquidation des actifs restants du débiteur. **Les débiteurs potentiels doivent réaliser que le dépôt de faillit sous le Chapitre 7 peut entraîner la perte de biens. Selon la réglementation locale de la Louisiane, la résidence principale du débiteur est exemptée de la liquidation à condition que les fonds propres du débiteur pour la maison ne dépassent pas \$35,000.**

Q: L'autre parent de mon enfant refuse de se conformer aux termes de l'ordonnance de garde et ne veut pas me rendre mon enfant. Que puis-je faire? A: Le Pro Bono Project ne peut pas assurer la représentation légale pour les cas de garde d'enfant. Toutefois, nos Centres de Ressources et d'entraide peut vous procurer les outils nécessaires afin de déposer les formulaires appropriés auprès des tribunaux. Vous pouvez visiter notre site web <http://probono-no.org/self-help-resource-center> pour plus d'information sur les ressources disponibles.

Q: J'ai un problème juridique et je souhaite recevoir vos services. Comment dois-je procéder ?
A: Nous vous aiderons avec Plaisir. Veuillez s'il vous plait appeler notre ligne principale 504-581-4043 pour plus d'informations sur les services que nous assurons et sur les régions où nous sommes actifs. Pour déposer une application, veuillez visiter le site www.probono-no.org ou nous envoyer un email via intake@probono-no.org.

Q: Quels sont vos services?

A: Le Pro Bono Project offre des services juridiques aux personnes à faible revenu ayant des problèmes civils incontestés ou des problèmes légaux non criminels dans les comtés de la Louisiane ci-après : *Orleans, Jefferson, Plaquemines, St Bernard, St Tammany et Washington.*

Les cas que nous pouvons accepter incluent les exemples suivants :

Non-contestés

Divorces

Successions

Testaments / Procurations

Faillite suivant le Chapitre 7

Propriétaire / Locataire

French Translation

Adoptions intra-familiales
Interdictions
Changement de nom
Paternité
Habilitation de Titre
Litiges relatifs aux baux
Prestations de Sécurité Sociale
Protection des consommateurs
Taxes
Propriétés foncières / biens immobiliers
Réclamation de salaire

Q: Quels services sont exclus? Où puis-je trouver de l'aide ?

A: Le Pro Bono Project n'accepte pas les dossiers ayant trait aux cas ci-après:

Affaires légales urgentes
Affaires criminelles ou liés à la circulation
Cas générateurs de frais
Les poursuites pour dommages corporels
Garde des enfants/pension alimentaire contestées
Divorces contestés
Violence domestique

Si vous avez un cas que le Pro Bono Project ne peut pas traiter, vous pouvez vous référer à l'un des sites Web ci-après pour trouver des ressources supplémentaires :

Southeast Louisiana Legal Services: <https://slls.org/>

Louisiana Bar Association Modest Means Online Legal Directory:
www.lsba.org/Public/FindLegalHelp

New Orleans Bar Lawyer Referral Service: www.neworleansbar.org/for-public/find-a-lawyer/

LIFT (Legal Innovators for Tomorrow): www.lsba.org/lift

Louisiana Law Help: www.Louisianalawhelp.org

Tulane Law Clinic: 504.865.5930

Loyola Law Clinic: 504.861.5590

Q: Je fais l'objet d'une accusation criminelle. Pouvez-vous me représenter ?

A: Le Pro Bono Project procure une aide pour les cas de droit civil et non criminel. Pour trouver des ressources juridiques pour les affaires criminelles, veuillez visiter la page ci-après : Louisiana Bar Association Modest Means Online Legal Directory:
<https://www.lsba.org/Public/FindLegalHelp/ModestMeans.aspx>

Pour une radiation de casier judiciaire, veuillez contacter le Centre de Justice & Responsabilité au <https://www.jaclouisiana.org/>

Q: J'ai reçu une lettre d'acceptation pour mon cas et je suis en l'attente d'un bénévole. Etes-vous encore en train de chercher quelqu'un pour m'aider ?

A: Oui, Votre cas est répertorié comme disponible sur notre site Web. Nous communiquons régulièrement avec les bénévoles pour les encourager à donner de leur temps. Vu que nous ne pouvons pas garantir qu'un avocat se porte volontaire pour traiter votre affaire, nous vous encourageons à visiter d'autres agences à but non lucratif qui pourraient être en mesure de vous aider ou contacter [« the private](#)

French Translation

bar ». Veuillez visiter la page « Trouver de l'Aide Juridique » de l'Association du Barreau de l'Etat de la Louisiane en suivant le lien ci-après : www.lsba.org/Public/FindLegalHelp

Q: Mon cas est au niveau d'un avocat bénévole. Comment le/la contacter?

A: Si vous avez un avocat bénévole, veuillez appeler notre bureau 504-581-4043 ou nous envoyer un email via intake@probono-no.org. Nous vous connecterons avec votre bénévole avec plaisir.

The Pro Bono Project

935 Gravier Street,

Suite 1340 New Orleans, LA 70112

(504) 581-4043

info@probono-no.org www.probono-no.org